

S'adresser à :

Stipendiumsutvalget
Kulturavdelingen
Det Kongelige Norske
Utenriksdepartement
Oslo

PAYS-BAS :

Sont admis aux Bourses de perfectionnement les candidats qui ont réussi au « universitair kandidaatsexamen » ou qui ont atteint un niveau de formation équivalent, ainsi que les artistes qui ont terminé leur formation de base et se sont engagés dans une carrière professionnelle.

Bourses de travail libre : elles sont accordées aux titulaires d'un doctorat, ainsi qu'aux artistes reconnus qui désirent venir effectuer au Canada des travaux de recherche ou de création.

S'adresser à :

Ministerie van Onderwijs en Wetenschappen
Afdeling Internationale Betrekkingen
Nieuwe Uitleg 1 's Gravenhage

PORTUGAL :

Sont admis aux Bourses de perfectionnement les titulaires d'une « licenciatura » ou d'un « diploma ». Le candidat en art doit avoir terminé sa formation de base et s'être engagé dans une carrière professionnelle.

Bourses de travail libre : elles sont accordées aux titulaires d'un « doutorado », ainsi qu'aux artistes reconnus qui désirent venir effectuer au Canada des travaux de recherche ou de création.

S'adresser à :

República das Relações Culturais Externas
Serviço de Bolsas
Ministerio do Negócios Estrangeiros
Palácio das Necessidades
Largo do Rilvas
1354 Lisboa

SUÈDE :

Sont admis aux Bourses de perfectionnement les titulaires d'un « kandidat », d'un « magister », ou d'un diplôme équivalent, ainsi que les